



**ACHETEUR PUBLIC :
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2, Place Saint Pierre – 38200 VIENNE**

MARCHE N° 2009-MAP1-2914

**OBJET DU MARCHÉ :
ACQUISITION D'UN CONVOYEUR MOBILE A BANDE
ET D'UNE TREMIE MOBILE INDEPENDANTE (MATERIEL NEUF)
POUR LE PORT DE VIENNE SUD A SALAISE/SABLONS
Etablissement géré de la CCI Nord Isère
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée
Par référence à l'article 146 du code des marchés publics**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

2 Place Saint Pierre

38200 VIENNE

Tél. 04 74 31 44 00

Télécopie : 04 74 31 44 01

**Qui exerce une activité d'opérateur de réseau en application de l'art 135 alinéa 4 du
code des marchés publics en qualité d'entité adjudicatrice représentée par le Président
de la CCI Nord Isère**

Désignation du Comptable assignataire : le Trésorier de la CCI Nord Isère

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

2 Place Saint Pierre

38200 VIENNE

Tél. 04 74 31 44 00

Télécopie : 04 74 31 44 01

Pour des renseignements d'ordre administratif

Auprès de Nicole DUCROUX Tél. : 04 74 31 44 16

Pour des renseignements d'ordre technique

Philippe BENOIT, Responsable opérationnel du Port de Vienne Sud – Tél : 04 74 86 79 81

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT

ARTICLE 3 – ADRESSE DE L'ACHETEUR

ARTICLE 4 – CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 5 – INEXACTITUDE DES DECLARATIONS

ARTICLE 6 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

ARTICLE 7 – MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

7.1 – Modalités de paiement

7.2 – Facturation

ARTICLE 8 – COUT

ARTICLE 9 – AVANCE FORFAITAIRE

ARTICLE 10 – AVANCE FACULTATIVE

ARTICLE 11 – LIEU ET DATE DE LIVRAISON

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE :

Le marché s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée

Il s'agit de la fourniture, livraison d'un convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante (matériel neuf).

ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT

Sans objet

2.1 – NOMENCLATURE

42417000-2

ARTICLE 3 - ADRESSE DE L'ACHETEUR :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre – 38200 VIENNE

Pour le compte de son établissement géré le Port de Vienne Sud Salaise/Sablons.

ARTICLE 4 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le Présent marché est soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales de Fournitures Courantes et Services (CCAGFCS) en vigueur à ce jour.

ARTICLE 5 - INEXACTITUDE DES DECLARATIONS

Application des sanctions prévues à l'article 47 du code des marchés publics

ARTICLE 6 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

L'acte d'engagement
Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Le règlement de la consultation

Un exemplaire original de chacun des documents ci-dessus est conservé dans les archives de l'acheteur public et fait seul foi.

ARTICLE 7 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Financement par emprunt pour partie (50%) sur le budget du Port de Vienne Sud – Etablissement géré de la CCI Nord Isère et pour partie (50%) par subventions.

7.1 – Modalités de paiement

Après signature d'un procès verbal de réception, le fournisseur du convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante sera réglé par virement bancaire sur présentation de la facture, dans un délai de 30 jours.

7.2 – Facturation

Le paiement sera effectué sur présentation d'une facture.
Celle-ci sera établie au nom du :

PORT DE VIENNE-SUD
104 avenue du Port
38150 SALAISE SUR SANNE

Et adressée au

Service Comptabilité. /Gestion
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
BP 209
38217 VIENNE Cedex

La facture devra être établie en un original portant les mentions légales suivantes :

- La référence et le numéro du marché
- La date et le numéro d'ordre
- La date de facturation
- Le prix HT
- Le taux et le montant de la TVA
- Le montant total HT
- Le montant total TTC

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations.

ARTICLE 8 – COUT

Le coût indiqué sur l'acte d'engagement sera ferme, le cas échéant actualisable suivant l'article 18 III du code des marchés publics.

Le prix est établi hors taxe. Il est passible de la TVA applicable lors du fait générateur de la taxe.
Le montant du règlement demandé par le titulaire du marché représente le coût total de la machine franco de port.

Contenu du coût

Pour la fourniture, livraison d'un convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante.

Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ainsi que tous les frais inhérents au transport jusqu'au Port de Vienne Sud, à Salaise sur Sanne, à la livraison, à la formation et à tous autres frais pouvant être liés à la bonne exécution du marché.

Le coût devra faire clairement apparaître le coût HT ferme du convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante.

ARTICLE 9 - AVANCE FORFAITAIRE

Sans objet

ARTICLE 10 – AVANCE FACULTATIVE

Il n'est pas accordé d'avance facultative

ARTICLE 11 – LIEU ET DATE DE LIVRAISON

Lieu de livraison

Port de Vienne Sud
104 avenue du Port
38150 Salaise sur Sanne.

Date de livraison : Au plus tard 4 mois après la notification du marché au titulaire.



ACHETEUR PUBLIC :
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2, Place Saint Pierre – 38200 VIENNE

MARCHE N° 2009-MAP1-2914

OBJET DU MARCHÉ :
ACQUISITION D'UN CONVOYEUR MOBILE A BANDE
ET D'UNE TREMIE MOBILE INDEPENDANTE (MATERIEL NEUF)
POUR LE PORT DE VIENNE SUD A SALAISE/SABLONS
Etablissement géré de la CCI Nord Isère
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée
par référence à l'article 146 du code des marchés publics

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 44 00
Télécopie : 04 74 31 44 01

Qui exerce une activité d'opérateur de réseau en application de l'art 135 alinéa 4 du code des marchés publics en qualité d'entité adjudicatrice représentée par le Président de la CCI Nord Isère

Désignation du Comptable assignataire : le Trésorier de la CCI Nord Isère

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 44 00
Télécopie : 04 74 31 44 01

Pour des renseignements d'ordre administratif
Auprès de Nicole DUCROUX Tél. : 04 74 31 44 16

Pour des renseignements d'ordre technique
Philippe BENOIT – Responsable opérationnel du Port de Vienne Sud – Tél. 04 74 86 79 81

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – PRESENTATION DU PORT DE VIENNE-SUD

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU CONVOYEUR MOBILE ET DE LA TREMIE

2.1 – Utilisation

2.2 – Caractéristiques et performances techniques

ARTICLE 3 – CONTENU DE L'OFFRE

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EXECUTION

4.1 – Livraison – Généralités

4.2 – Consignes, mesures de sécurité

4.3 – Réception

4.4 – Vérifications / Essais

4.5 – Matériel défectueux

ARTICLE 5 – FORMATION

ARTICLE 6 – GARANTIE DES MATERIELS

ARTICLE 7 – INTERVENTION DU TITULAIRE EN CAS D'INCIDENT TECHNIQUE

ARTICLE 8 – PENALITES DE RETARD

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS

9.1 – Engagement du titulaire

9.2 – Engagement de la CCI Nord-Isère

9.3 – Sous-traitance des prestations

ARTICLE 10 – ASSURANCES

ARTICLE 11 – RESILIATION

ARTICLE 12 – LITIGES

ARTICLE 13 – DEROGATION AU CCAGFCS

ARTICLE 1 – PRESENTATION DU PORT DE VIENNE-SUD (ETABLISSEMENT GERE DE LA CCI NORD-ISERE)

Le Port fluvial de Vienne Sud, situé à Salaise sur Sanne (Isère) est un établissement géré de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, dont le siège est situé à VIENNE (Isère)

Il s'agit d'une plate forme logistique multimodale : eau/fer/route dont l'activité est tournée vers :

- **le stockage avec :**

- 4 magasins cloisonnables d'une surface totale de 6 300 m²
- 1 silo d'une capacité de 12 600 tonnes de céréales
- Des aires de stockage extérieures pour du vrac, bois, matériaux
- 650 m de quai équipé tri-modal et aires extérieures
- Fosse de déchargement charbon
- Fosse déchargement céréales
- Dalle pour colis lourds
- Rampe roll on – roll off

- **la manutention avec des équipements tels que :**

- Grues hydrauliques,
- Chariots élévateurs,
- Chargeur de cale,
- Locotracteurs,
- Pont bascule 50 tonnes

- **Les Produits manutentionnés :** céréales, charbon, sable, carbonate, kaolin, colza tournesol, céréales....

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU CONVOYEUR MOBILE A BANDE AVEC TREMIE MOBILE INDEPENDANTE

Cet engin sera affecté à l'ensemble des activités du port.

2.1 – Utilisation

Le fournisseur devra justifier chacun des choix techniques qu'il aura retenus pour répondre au présent cahier des charges.

2.1.1 Généralités

Le convoyeur mobile à bande et la trémie mobile indépendante seront utilisés pour :

- Le chargement et déchargement de produits vrac dans les magasins de stockage et sur les surfaces extérieures
- Le chargement de produits vrac dans les bateaux.

2.1.2 Les produits manutentionnés

Les produits qui seront manutentionnés avec ce **convoyeur mobile à bande** sont notamment : l'anhydrite, l'argile, la bauxite, le carbonate, les céréales, le charbon, le sable, la vermiculite et **les engrais**.

La densité des produits est comprise entre 0,8 et 2,5

Le convoyeur mobile à bande devra pouvoir recevoir tous ces produits dans des conditions d'utilisation optimales. Le convoyeur mobile à bande doit être constitué par des matériaux ayant une bonne résistance dans le temps, notamment aux effets corrosifs des produits manutentionnés.

La structure doit être composée de matériaux faciles à entretenir et la structure doit contribuer à limiter les accumulations de poussière.

2.1.3 L'environnement

La sauterelle évoluera dans les bâtiments avec les caractéristiques suivantes :

	Bâtiment A	Bâtiment B	Bâtiment C	Bâtiment D
Hauteur portail	4 mètres	4 mètres	5,50 mètres	6 mètres
Largeur portail	7 mètres	5,50 mètres	5,50 mètres	5 mètres
Longueur bâtiment	25 mètres	16 mètres	40 mètres	100 mètres
Largeur bâtiment	23 mètres	23 mètres	25 mètres	25 mètres
Surface	575 m ²	368 m ²	1 000 m ²	2 500 m ²
Hauteur stockage	4 mètres	4 mètres	5 mètres	6 mètres

Le convoyeur mobile à bande devra pouvoir passer par les portes, le produit atteindre le fond de la cellule.

La trémie devra pouvoir être alimentée par déversement de benne ou godet.

Elle devra pouvoir se placer perpendiculairement ou dans le prolongement du convoyeur mobile à bande.

2.1.4 Les moyens d'alimentation de la trémie mobile indépendante

La trémie sera alimentée par :

- Chargeuse équipée d'un godet compris entre 3,5 m³ et 6 m³ (largeur maximum godet 3,30mètres)
- Camion benne
- Semi benne

L'utilisation majeure est de 600 heures par an.

2.2 – Caractéristiques et performances techniques

Solution de base

Les caractéristiques techniques requises sont :

Trémie de réception :

- trémie avec pan cassé au départ
- capacité permettant de recevoir une charge de 25 tonnes et de 10 m³ minimum à 15m³ maximum
- transmission par motoréducteur
- étanchéité par bande caoutchouc
- variateur de vitesse électronique
- déplacement tracté pour transport entre bâtiment

Convoyeur mobile à bande :

- longueur variant de 15 à 20 mètres
- variateur de vitesse électronique sur la bande
- 2 positions de déplacement du convoyeur : latéral (électrique) et avant/arrière (électrique) pour manœuvres lors de la constitution du stock dans les alvéoles de stockage
- transmission par motoréducteur
- déplacement tracté pour transport entre bâtiment

- sonde automatique pour suivre constitution du stock (élévation automatique du tapis)

Electricité :

- Fourniture d'une armoire comprenant les protections magnéto thermiques
- Commande en façade de Marche/Arrêt de la trémie, du convoyeur

Options :

- Télécommande à câble

Le convoyeur mobile à bande devra pouvoir générer une productivité de 300 Tonnes/heure minimum.

Devront être spécifié :

- les normes nationales appliquées et spécifications techniques et (ou) les normes européennes et (ou) les normes de pollution.
- Le ou les pays de fabrication et d'assemblage de la machine.
- **Les matériaux employés, notamment pour la fabrication de la trémie, des chaînes d'entraînement, des tapis caoutchouc, des rouleaux et de ces roulements, les caractéristiques techniques des matériels électriques.**

La présente consultation se rapporte uniquement à du matériel neuf. Le matériel reconditionné ne sera pas admis.

ARTICLE 3 – CONTENU DE L'OFFRE

L'offre du soumissionnaire devra comporter de manière détaillée et précise avec notamment les annexes jointes au DCE complétées et signées :

- La marque
- Les caractéristiques techniques en termes de puissance, de capacité et le coût d'exploitation
- Le coût HT
- Le coût TTC
- La durée de garantie
- Le contenu de l'extension de garantie (avec le prêt d'un engin similaire en cas de panne durant la garantie)

Le prestataire devra obligatoirement fournir la documentation technique rédigée en français de l'engin proposé.

Le prestataire devra obligatoirement fournir les plans avec côtes du convoyeur mobile à bande avec la trémie mobile indépendante.

Variantes : Les variantes sont possibles

En tout état de cause, les soumissionnaires devront proposer un convoyeur mobile à bande avec trémie mobile indépendante conforme à la solution de base.

Il peut proposer des caractéristiques techniques supplémentaires à celle demandées, dans la solution de base à la condition expresse que celles-ci fassent l'objet d'une proposition distincte de la proposition de base et qu'apparaissent les caractéristiques techniques de manière détaillée et leur coût sur une annexe.

Pour ce qui concerne la LIVRAISON du convoyeur mobile à bande avec trémie mobile indépendante, le soumissionnaire devra clairement indiquer :

- Les délais de livraison par rapport à la date limite fixée par la CCI Nord-Isère (soit au plus tard 4 mois après la notification du marché au titulaire)
- Le mode de transport et de livraison jusqu'au Port de Vienne-Sud
- Le coût HT de la livraison si celui-ci n'est pas déjà compris dans le coût du convoyeur mobile et trémie.
- Le coût TTC de la livraison

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'EXECUTION

Le marché sera exécutoire à compter de la date de notification au titulaire.

La livraison du convoyeur mobile avec trémie mobile indépendante doit être effectuée dans les conditions suivantes :

4-1 – Livraison – Généralités

Le matériel devra être livré et installé au plus tard 4 mois après la notification du marché au titulaire et l'établissement d'un bon de commande.

Les frais de livraison et liés à la livraison, les frais de mise en service seront à la charge du titulaire et seront compris dans le prix.

Le convoyeur mobile indépendant avec trémie mobile indépendante sera livré gratuitement sur le site du Port de Vienne-Sud par un préposé ou par le fournisseur lui-même.

En tout état de cause, le soumissionnaire devra dépêcher au moment de la livraison un technicien capable d'effectuer les premiers essais permettant de vérifier que la machine livrée est en état de marche.

4.2 – Consignes, mesures de sécurité et sens de circulation sur la zone portuaire

Le titulaire du marché devra respecter au moment de la livraison toutes les procédures de sécurité qui s'appliquent aux intervenants ou entreprises extérieures au Port de Vienne Sud et dont il aura pris connaissance avant la livraison.

Il devra également respecter les sens de circulation existants.

Le non respect de ces consignes engagera la responsabilité du titulaire qui sera responsable de tous les dégâts survenus pendant la livraison de l'engin, sur l'engin lui-même comme sur les installations ou autres matériels et engins propriété du Port ou des prestataires et clients extérieurs.

Il devra en conséquence prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toutes détériorations ou dégradations.

Au cas où il en serait constaté, l'ouvrage détérioré sera remis en état entièrement à ses frais et sans pouvoir prétendre à indemnité.

4.3 – Réception

Lors de la livraison, le titulaire fera signer un bon de livraison (établi en 3 exemplaires) au Responsable du site du Port de Vienne-Sud,

Ce bon de livraison comportera :

- le nom du fournisseur titulaire du marché
- la date du jour de livraison,
- la référence du marché,
- l'identification du matériel livré

Ce bon de livraison n'a aucune valeur dans la procédure d'admission. Il permet d'attester de la date réelle de livraison.

Le responsable du site du Port de Vienne Sud assistera à la livraison.

La machine sera stationnée à l'emplacement indiqué par le Responsable opérationnel du port ou un préposé.

4.4 – Vérifications / Essais

Les vérifications prévues à l'article 22 du CCAGFCS consistent à s'assurer de la conformité des matériels avec les spécifications du marché et aux indications apparaissant dans la documentation technique fournie par le titulaire du marché.

Le responsable du site du Port de Vienne Sud s'assurera que le matériel livré est conforme à la commande notamment par rapport aux exigences techniques figurant à l'article 2.2 du présent CCTP.

Essais :

Des essais en situation seront obligatoirement effectués lors de la livraison en présence du Responsable du site.

Les réserves qui pourraient être émises par rapport au matériel livré seront portées sur le bon de livraison.

Un exemplaire sera remis au préposé ou au fournisseur ayant effectué la livraison, Un second exemplaire sera envoyé au service émetteur de la commande, un troisième exemplaire sera joint à la facture.

Le responsable du site du Port de Vienne Sud refusera la livraison du convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante si elle n'est pas en tous points conformes à la description qui en est faite sur le bon de commande en sa possession.

En cas de livraison incomplète, ou de matériels défectueux ou ne correspondant pas à la commande, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère en informe le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Il lui notifie sa décision d'ajournement, de rejet ou de réfaction.

Bien que réceptionné, le matériel qui s'avèrerait non conforme aux caractéristiques techniques exigées restera pour le compte du fournisseur qui devra l'enlever et fournir un engin de remplacement en attente de la livraison d'un engin conforme à la commande.

En cas de refus de sa part, ce matériel demeurera, dès cet instant, aux risques et périls du titulaire du marché sans que la CCI Nord-Isère soit tenue responsable de sa détérioration.

Le silence de l'acheteur public pendant un délai de 30 jours à compter du lendemain de la date portée sur le bon de livraison vaut admission, sans qu'aucune formalité particulière soit nécessaire.

4.5 – Matériel défectueux

Le titulaire du marché est responsable de tous les vices pouvant affecter le matériel livré né lors de la fabrication, du transport qui le rendrait impropre à l'usage auquel il est destiné.

Si le convoyeur mobile à bande et la trémie mobile indépendante livrée s'avéraient défectueux, le titulaire du marché devra les enlever à ses frais au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent la notification par la CCI Nord-Isère du problème.

Le titulaire du marché sera tenu de procéder au remplacement de l'engin par un matériel définitif de même type dans un délai maximum de 15 jours calendaires.

Toutefois, pendant cette période transitoire et si ces délais ne pouvaient être tenus, le titulaire s'engage à proposer une solution alternative à la Chambre de Commerce et d'Industrie de façon à permettre l'entière réalisation du marché.

Passé ce délai, et si le fournisseur ne peut proposer une solution alternative, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère aura la faculté d'annuler la commande du matériel concerné dont le coût sera réduit de la facturation correspondante.

ARTICLE 5 – FORMATION

Le fournisseur assurera au moment de la livraison une première formation au Chef de Port et à un ou deux agents du Port qui auront en charge l'utilisation de cet engin.

Si cela est nécessaire, une formation plus complète sera effectuée par la suite aux agents du Port appelés à conduire la chargeuse.

Les frais de formation, de déplacement, et éventuellement d'hébergement sont à la charge du fournisseur et sont compris dans le coût du convoyeur.

ARTICLE 6 - GARANTIE DES MATERIELS

Les matériels livrés par le titulaire sont garantis neufs.

Le contenu et la durée des garanties devront être décrits de manière précise dans l'offre du candidat.

ARTICLE 7 – INTERVENTION DU TITULAIRE EN CAS D'INCIDENT TECHNIQUE

Le titulaire du marché devra impérativement communiquer un numéro de téléphone et de télécopie afin que le responsable du site du Port puisse signaler tout incident technique du matériel.

Le titulaire du marché s'engage à intervenir en cas d'incident technique dans le délai indiqué dans son offre à partir de l'heure d'appel téléphonique signalant l'incident.

Il s'engage également à mettre à disposition du Port de Vienne Sud une machine de remplacement pour le cas où la panne nécessiterait une immobilisation de la machine. Le soumissionnaire devra préciser sur l'acte d'engagement, le délai de mise à disposition de la machine de prêt.

ARTICLE 8 – PENALITES DE RETARD

En cas de non respect des délais notifiés, qu'il s'agisse de la date de livraison de la machine ou du délai d'intervention en cas de panne, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère appliquera des pénalités.

Pénalité pour retard sur délai contractuel imputable au titulaire (y compris son ou ses sous-traitants)

Le respect des délais contractuels tels que mentionnés dans le CCTP est impératif.

La pénalité sera calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{V \times R}{100}$$

P = le montant de la pénalité

V = la valeur de l'ensemble des prestations

R = le nombre de jours de retard

Et plus généralement, en cas de non-respect des clauses prévues au présent marché et notamment celles relatives au respect des clauses du CCATP, et après mise en demeure, le titulaire encourt une pénalité d'un montant correspondant à 5 % du montant HT concerné.

Les pénalités feront l'objet d'une retenue par précompte sur les sommes dues au titulaire.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS

9.1 – Engagement du titulaire

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations selon les prescriptions contenues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans l'acte d'engagement et dans l'offre de prix ainsi que les autres documents éventuellement fournis par les candidats.

Les prestations à fournir sont placées sous la responsabilité unique du titulaire qui peut, sous réserve des dispositions des articles du présent CCTP, en sous-traiter une partie. La sous-traitance de la totalité du marché est formellement interdite.

9.2 – Engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère s'engage à faciliter l'accès du titulaire à toutes les sources d'information dont la connaissance est indispensable à la bonne exécution du marché.

9.3 – Sous-traitance des prestations

Conformément aux articles 112 et 117 du Code des Marchés publics ainsi qu'à la loi n° 751334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, modifiée par les articles 6 et 7 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures d'urgence de réformes à caractère économique et financier, le titulaire du marché ne pourra sous-traiter la totalité de l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure responsable de la bonne exécution de la totalité du marché. Il est responsable de toute défaillance d'un sous-traitant entraînant un retard par rapport au planning prévisionnel, ou une réduction de qualité.

La sous-traitance devra faire l'objet d'une acceptation et d'un agrément des conditions de paiement de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, que ce soit au moment de la remise des offres, ou en cours d'exécution du marché.

Dans le cas où la sous-traitance serait envisagée au moment de la remise de l'offre, le candidat devra remplir et joindre en annexe à l'acte d'engagement, l'acte de sous-traitance et les déclarations fournies par le sous-traitant.

Dans le cas où la sous-traitance est envisagée en cours d'exécution du marché, l'acceptation du ou des sous-traitants par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère et l'agrément par elle des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance, devra se faire dans les conditions prévues par l'article 3.2 du CCAGFCS, les articles susvisés ainsi que l'article 5 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 complétée par la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Le titulaire du marché est tenu de communiquer le contrat de sous-traitance et ses avenants éventuels à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère, lorsque celle-ci en fait la demande, au risque de se voir appliquer une pénalité prévue à l'article 8 du présent cahier de consultation.

En outre, conformément à l'article 114 du code des marchés publics, que la sous-traitance soit envisagée au moment de la remise de l'offre ou qu'elle soit envisagée en cours d'exécution du contrat, devront être fournis en complément des informations réglementaires, les informations relatives aux capacités professionnelles et financières du sous-traitant, au risque de se voir appliquer une pénalité prévue à l'article 8 du présent cahier.

ARTICLE 10 – ASSURANCES

Le titulaire devra souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir d'une manière suffisante la responsabilité qu'il peut encourir à l'occasion de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 11 – RESILIATION

Les clauses de résiliation prévues au chapitre V du Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures courantes et services n° 2014 sont applicables au présent marché.

En cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties, les frais de reprise de l'engin seront à la charge du titulaire.

ARTICLE 12– LITIGES

En cas de litige, les deux parties déclarent expressément reconnaître la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

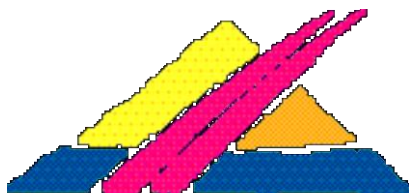
ARTICLE 13 – DEROGATIONS AU CCAGFCS

L'article 8 du présent CCTP déroge à l'article 14.1 du CCAFGCS

Fait en un seul original

A Vienne, le
Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature et cachet du titulaire
Le signataire ne peut être qu'une personne ayant pouvoir pour engager le titulaire du marché.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
DE VIENNE-LA TOUR DU PIN**

ACHETEUR PUBLIC :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

MARCHE N° 2009-MAP1-2914

OBJET DU MARCHE :

**ACQUISITION D'UN CONVOYEUR MOBILE A BANDE
ET D'UNE TREMIE MOBILE INDEPENDANTE (MATERIEL NEUF)
POUR LE PORT DE VIENNE SUD A SALAISE/SABLONS**

Etablissement géré de la CCI Nord-Isère

**Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée
par référence à l'article 146 du code des marchés publics**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date de limite de réception des offres : 26 février 2010

Heure limite de réception des offres : 12h00

Date d'envoi de l'avis de publication : 09 décembre 2009

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – Nom et adresse de l’entité adjudicatrice

ARTICLE 2 – Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

ARTICLE 3 – Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

ARTICLE 4 – Adresse à laquelle les candidatures et les offres doivent être envoyées

ARTICLE 5 – TYPE D’ACHETEUR PUBLIC

ARTICLE 6 – OBJET DE LA PROCEDURE ADAPTEE

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE LA PROCEDURE ADAPTEE

- 7.1 – Type de marché
- 7.2 – Procédure adaptée
- 7.3 – Allotissement
- 7.4 – Forme juridique du groupement
- 7.5 – Lieu de livraison
- 7.6 – Date de livraison
- 7.7 – Offre de base
- 7.8 – Matériel neuf
- 7.9 – Délai de validité des offres
- 7.10 – Paiement

ARTICLE 8 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 9 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET FINANCEMENT

ARTICLE 10 – DOSSIER DE CONSULTATION

- 10.1 – Dématérialisation de la procédure
- 10.2 – Portée de la dématérialisation
- 10.3 - Publicité dématérialisée du marché
- 10.4 – Téléchargement du dossier de consultation

ARTICLE 11 – PRESENTATION DES OFFRES

- 11.1 - Présentation des offres dans un format dématérialisé
- 11.2 - Possibilité de remettre une copie de sauvegarde
- 11.3 – Dossier de candidature

ARTICLE 12 – ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURES ET DES OFFRES

- 12.1 – Dépôt sous forme papier
- 12.2 – Dépôt sous forme dématérialisées
- 12.3 – Conditions d’envoi et de remise des candidatures électroniques
- 12.4 – Traitement des dossiers contaminés par un programme informatique malveillant

ARTICLE 13 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 14 – DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 15 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 44 00
Télécopie : 04 74 31 44 01
Qui exerce une activité d'opérateur de réseau en application de l'art 135 alinéa 4 du code des marchés publics en qualité d'entité adjudicatrice représentée par le Président de la CCI Nord Isère
Désignation du Comptable assignataire : le Trésorier de la CCI Nord Isère

ARTICLE 2 - ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 44 00
Télécopie : 04 74 31 44 01

Pour des renseignements d'ordre administratif
Nicole DUCROUX Tél. : 04 74 31 44 16

Pour des renseignements d'ordre technique
Philippe BENOIT Responsable opérationnel du Port : Tél. 04 74 86 79 81

ARTICLE 3 - ADRESSE AUPRES DE LA LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

Voir adresse ci-dessus : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

ARTICLE 4 - ADRESSE A LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

Voir adresse ci-dessus : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

ARTICLE 5 - TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

Etablissement Public de l'Etat

ARTICLE 6 – OBJET ET DE LA PROCEDURE ADAPTEE

Acquisition d'un convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante.

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE LA PROCEDURE ADAPTEE

7.1 - Marché de Fournitures

7.2 - Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée

7.3- Allotissement :

Sans objet.

7.4- Forme juridique du groupement

Les candidats se portant ensemble candidats au marché sont de préférence groupés solidaires. Cette forme de groupement sera en tout état de cause imposée au groupement après attribution du marché.

7.5 - Lieu de livraison

Port Fluvial de VIENNE-SUD – 104 avenue du Port à SALAISE SUR SANNE (38)

7.6 – Date de livraison : au plus tard 4 mois à compter de la signature du marché

7.7 – Offre de base :

La consultation comporte une offre de base à laquelle le candidat est tenu de répondre

7-8 – Seul le matériel NEUF est admis – le matériel reconditionné ne sera pas admis

7.9 – Délai de validité des offres :

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7.10 - Paiement

Paiement sur présentation de facture conformément à l'article 7.2 du CCAP.

ARTICLE 8 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les dossiers de consultation pourront être retirés à titre gracieux auprès de la
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère – Secrétariat Général
2 Place Saint Pierre –BP 209 – 38217 VIENNE Cedex

Ou consultable et téléchargeable sur le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord
Isère : <http://www.ccinordisere.fr> et sur la plateforme de dématérialisation
<http://www.ccinordisere.marches.cci.fr>

Le dossier de consultation des entreprises contient :

- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le règlement de la consultation

Un exemplaire original de chacun des documents ci-dessus est conservé dans les archives de l'acheteur public et fait seul, foi.

ARTICLE 9 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET FINANCEMENT

9.1 – Le mode de règlement du marché est fixé dans le CCAP

9.2 – Unité monétaire l'Euro.

ARTICLE 10 – DOSSIER DE CONSULTATION

10.1 – DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE

Conformément aux dispositions de l'arrêté en date du 28 août 2006 en application des articles 48.I et 56 du Code des Marchés Publics, le présent contrat fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer une offre par voie électronique via le site <http://www.ccinordisere.marches.cci.fr>

La rubrique « Aide » accessible sur le site permet de :

- connaître les modalités d'inscription pour pouvoir répondre par voie électronique (ex : signature électronique, format électronique de transmission) ;
- de télécharger le manuel Fournisseur pour utiliser au mieux la plate-forme.

Conformément aux dispositions du l'arrêté précité, il est précisé que :

- les candidats ont la possibilité de recevoir le dossier de consultation sous forme papier et de présenter leur offre sous une forme physique (papier ou support physique électronique) ou sous forme dématérialisée.
- les candidats ayant obtenu le dossier de consultation sous forme dématérialisée, ont la faculté de présenter leur offre sous une forme physique (papier ou support physique électronique) ou sous forme dématérialisée.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

10.2 - PORTEE DE LA DEMATERIALISATION

La procédure par voie dématérialisée s'arrête aujourd'hui au stade de la réception des offres.

Les documents envoyés par voie dématérialisée pourront être re-matérialisés notamment pour donner lieu à la signature manuscrite d'un marché ou d'un accord-cadre papier par le candidat retenu et par le pouvoir adjudicateur.

Les opérations ci-dessous feront l'objet d'un envoi de courrier électronique au cours de la procédure :

- demande (éventuelle) de compléments du dossier de candidature,
- envoi de la lettre de consultation ou d'un règlement de la consultation (en cas de marché ou accord-cadre passé selon procédure restreinte)
- demande de précisions complémentaires sur l'offre,
- accusé-réception de la réception d'un fichier signé ou crypté d'un candidat

10.3 - PUBLICITE DEMATERIALISEE DU MARCHE

Les avis d'appel public à la concurrence sont consultables sans aucune contrainte d'identification sur le site <http://www.ccinordisere.marches.cci.fr> et éventuellement sur les sites du BOAMP, du JOUE.

Seules les informations contenues dans les avis des journaux officiels font foi, notamment en cas de discordances entre ces avis officiels et ceux mis en ligne et librement consultables sur le site.

10.4 – TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation sur le site www.ccinordisere.marches.cci.fr

Pour télécharger les documents autres que le règlement de la consultation et l'avis de publicité, les opérateurs économiques doivent procéder à leur identification en complétant le formulaire d'inscription prévu sur la plate-forme.

Il est précisé qu'en cas de marché ou d'accord-cadre passés selon une procédure restreinte, le dossier de consultation n'est accessible sur la plate-forme qu'aux entreprises sélectionnées au vu de leur dossier de candidature.

Pour les entreprises sélectionnées ayant remis leur candidature dans un format électronique, la lettre de consultation leur sera envoyée par courrier électronique.

ARTICLE 11 – PRESENTATION DES OFFRES

11.1- PRESENTATION DES OFFRES DANS UN FORMAT DEMATERIALISE

Les candidatures et les offres remises dans un format dématérialisé devront être présentées ensemble dans une enveloppe unique contenant aussi bien les éléments de la candidature que les éléments relatifs à l'offre.

Il est précisé que le mode de transmission papier ou dématérialisé est laissé au libre choix des candidats, sous la réserve suivante : la candidature et l'offre doivent être envoyées selon le même mode de transmission, sauf dans l'hypothèse d'une procédure restreinte pour laquelle les candidats peuvent dématérialiser la candidature ou l'offre mais pas obligatoirement les deux.

11.2 - POSSIBILITE DE REMETTRE UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Si le candidat choisit une transmission dématérialisée, il peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique :

[OPTION 1] - soit sur support papier,

[OPTION 2] - soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde ».

Elle doit être envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde s'entend comme le complément de l'offre envoyée par voie dématérialisée. Elle sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée. A défaut, la copie de sauvegarde sera détruite.

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée ne sont pas parvenues dans les délais impartis de remise ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le pouvoir adjudicateur (à la condition que la copie de sauvegarde soit arrivée dans les délais de remise).

11.3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats auront à produire un dossier complet et contenu dans une enveloppe unique, entièrement rédigé en français, comprenant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Sous format papier ou dans un format dématérialisé, l'offre du candidat devra comporter :

Pour les pièces de CANDIDATURE :

✓ Dossier administratif :

- Lettre de candidature (DC4) avec habilitation du mandataire par ses cotraitants,
- Les candidats devront répondre aux conditions fixées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles (certificats de qualification le cas échéant, chiffres d'affaires des 3 dernières années, moyens informatiques et humains) accompagnés des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat, DC5 et DC7
- Copie des attestations d'assurances couvrant les responsabilités civiles et professionnelles,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet,

- La déclaration que le candidat ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 4 du présent décret ou à l'article 50 de la Loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978, ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays,
 - Les documents ou attestations figurant à l'article R324-4 du Code du Travail,
 - L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours de cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail.
- ✓ Dossier professionnel :
- Une présentation générale de l'entreprise
 - **Les références professionnelles pour la fourniture d'engins similaires datant de moins de 3 ans : précisez la raison sociale de la société ainsi que son adresse et le type de matériel livré.**

CONCERNANT L'OFFRE FINANCIERE ET TECHNIQUE

Le candidat devra fournir :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé accompagné :
 - du tableau reprenant les caractéristiques techniques de base exigées
 - du tableau des équipements de base exigés
 - de l'annexe faisant mention :
 - des conditions de garantie
- Le cahier des clauses techniques particulières signé et paraphé sans aucune modification

Le signataire ne peut être qu'une personne ayant pouvoir pour engager le prestataire.

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifié, le candidat doit compléter l'acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe n°1 à l'acte d'engagement en cas de sous-traitant).

Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article 114.1° du Code des Marchés Publics :

- Une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail (article 45 3° c) du CMP) ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

ARTICLE 12 – ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURES ET DES OFFRES

12.1 – Dépôt des candidatures sous forme papier :

Les dossiers de candidatures et des offres devront être envoyés à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère BP 209 - 38217 Vienne Cedex par pli recommandé avec avis de réception ou remise au secrétariat Général de la Chambre 2 Place Saint Pierre à VIENNE contre récépissé :

: sous enveloppe cachetée :

portant l'adresse suivante :
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
2 place Saint Pierre – BP 209 – 38217 VIENNE CEDEX

Et portant la mention :

**MARCHE N° 2009-MAP1-2914
ACQUISITION D'UN CONVOYEUR MOBILE A BANDE AVEC TREMIE MOBILE
INDEPENDANTE (MATERIEL NEUF)
POUR LE PORT DE VIENNE SUD A SALAISE/SABLONS**

NE PAS OUVRIR

à l'intérieur de cette enveloppe :

les pièces mentionnées à l'article 11.3 pour le candidat et le cas échéant pour le cotraitant.

Les télécopies ou envois par e.mail pour la remise des offres ne sont pas autorisées.

12.2 – DEPOT DES CANDIDATURES DEMATERIALISEES

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 28 août 2006, les candidatures et les actes d'engagements transmis par voie dématérialisée sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique. Les candidats doivent disposer d'un certificat électronique pour signer électroniquement les documents à remettre, qui garantit notamment l'identification du candidat. Ces certificats s'acquièrent auprès d'une autorité de certification.

Les candidats font appel au prestataire de certification de leur choix :
http://www.minefi.gouv.fr/dematerialisation_icp/dematerialisation_declar.htm

Les certificats utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencés sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat :
<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société qui est :

- soit le représentant légal du candidat,
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

12.3– CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ELECTRONIQUES

Les candidatures et les offres électroniques doivent être remises à l'adresse suivante :
www.ccinordisere.marches.cci.fr

1/ Il est recommandé aux candidats de faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses.

2/ Tous les formats électroniques mentionnés dans la rubrique « Outils » du site Internet sont admis par défaut. Les documents ayant une extension en « .exe » et « .html » sont proscrits.

3/ Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer dans l'enveloppe unique relative à la candidature et à l'offre des documents non demandés, ils peuvent les remettre au format « .pdf » ou « .jpg » après les avoir scannés avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

4/ Chaque document envoyé par les candidats devra être clairement identifié selon la règle de nommage suivante :

nom abrégé du document_numéro de la consultation _nom entreprise (ex : ae_05-006_dupont)

En cas de consultation par lots séparés et pour les documents spécifiques à un lot considéré :
nom abrégé du document_lot_X_numéro de la consultation _nom entreprise (ex : ae_lot_1_05-006_dupont)

5) L'entreprise devra préalablement contrôler tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre contenus dans l'enveloppe unique par un antivirus tenu à jour.

6) Les dates et heures limite de remise des plis est la même pour les remises papier et pour les remises électroniques.

7) Les échantillons éventuellement demandés dans le règlement de la consultation seront envoyés par voie postale (ou déposés) quel que soit le mode de réponse (papier ou électronique) dans les conditions décrites dans l'article du règlement de la consultation relatif au contenu des plis.

8) L'entreprise retenue n'est pas obligée de fournir les originaux des certificats fiscaux et sociaux, une simple numérisation des certificats suffit.

12.4- TRAITEMENT DES DOSSIERS CONTAMINES PAR UN PROGRAMME INFORMATIQUE MALVEILLANT

Conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté du 28 août 2006 :

- en l'absence de l'envoi d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles on détecte un programme informatique malveillant, peuvent faire l'objet d'une réparation.

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée sont accompagnées par une copie de sauvegarde et que l'on détecte un programme informatique malveillant, la copie de sauvegarde sera ouverte.

- la copie de sauvegarde ouverte et dans laquelle un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, peut faire l'objet d'une réparation.

Un document dématérialisé contenu dans l'enveloppe unique qui n'a pas fait l'objet d'une réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat concerné en est informé.

ARTICLE 13 - JUGEMENT DES OFFRES

Les critères d'élimination seront les suivants :

- candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières par rapport à l'objet du marché sont insuffisantes.
- Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les pièces prévues aux articles R324-4 ou R324-7 du code du travail.

Aux termes des articles 53 et 55 du code des marchés publics, l'analyse des offres conformes sera effectuée selon les critères de sélection suivants :

- 50 % - Coût HT du convoyeur et de la trémie (transport et livraison compris)
- 40 % - Caractéristiques techniques du convoyeur et de la trémie
- 10 % - Durée et modalités de la garantie

Chaque critère sera noté sur 20.

Ces points devront être repris très clairement dans l'acte d'engagement signé du candidat.

ARTICLE 14 – DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES Le 26 février 2010 à 12h

ARTICLE 15 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires devront être faites par écrit et adressés dans un délai raisonnable au secrétariat général de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère. La Personne Responsable du marché communiquera au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, les renseignements demandés. Une copie de cette réponse sera adressée à tous les candidats.



ACHETEUR PUBLIC

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2, Place Saint Pierre – 38200 VIENNE**

Marché N° 2009-MAP1-2914

OBJET DU MARCHÉ :

**ACQUISITION D'UN CONVOYEUR MOBILE A BANDE ET D'UNE TREMIE MOBILE
INDEPENDANTE (MATERIEL NEUF) POUR LE PORT DE VIENNE SUD A SALAISE/SABLONS**

Etablissement géré de la CCI Nord Isère

ACTE D'ENGAGEMENT

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 44 00
Télécopie : 04 74 31 44 01

**Qui exerce une activité d'opérateur de réseau en application de l'art 135 alinéa 4 du
code des marchés publics en qualité d'entité adjudicatrice représentée par le Président
de la CCI Nord Isère**

Désignation du Comptable assignataire : le Trésorier de la CCI Nord-Isère

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
2 Place Saint Pierre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 44 00
Télécopie : 04 74 31 44 01

Pour des renseignements d'ordre administratif

Nicole DUCROUX Tél. : 04 74 31 44 16

Pour des renseignements d'ordre technique

Philippe BENOIT Responsable opérationnel du Port : Tél. 04 74 86 79 81

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, Prénom et qualité :

Adresse professionnelle :

..... Tél.

Agissant en mon nom personnel

Ou

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Intitulé

Forme juridique

Ayant son siège social à :

Immatriculé à l'INSEE :

- n° SIRET

- Code APE

- N° RC ou RM

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, et du Règlement de la consultation

M'ENGAGE (ou ENGAGE le groupement dont je suis mandataire) sans réserve à livrer le convoyeur mobile à bande et la trémie mobile indépendante, objets du marché aux conditions figurant dans mon offre ci-après.

OFFRE COMMERCIALE DU CANDIDAT

Coût HT du convoyeur mobile à bande et d'une trémie mobile indépendante (transport, livraison et formation incluse) Montant de la TVA Montant TTC
Délai de livraison du convoyeur à compter de la signature du marché
Caractéristiques techniques du convoyeur et de la trémie	A développer en annexe 1
Conditions de garantie	A développer en annexe 4
Engagement à mettre à disposition une machine de remplacement en cas de panne	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

PAIEMENT :

JE DEMANDE que la CCI Nord Isère règle, ou fasse régler, les sommes qui lui seront demandées par tout moyen à sa convenance et les fasse porter au crédit :

du compte ouvert au nom de :

à (organisme bancaire) :

sous le n° (Code banque) :..... Code Guichet

numéro de compte : Clé RIB

Joindre un relevé d'identité bancaire R I B ou postal RIP

L'offre ainsi présentée me lie envers la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère, si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 Jours** à compter de la date limite de réception des offres.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (nous intervenons) que celle-ci ne tombe pas sous le coup de l'interdiction posée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952 modifiée par l'article 56 de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 et visée aux articles 43 et 47 du code des marchés publics.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

à le

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature du 1^{er} contractant

Signature du 2^e contractant

La présente offre est acceptée.

Ma signature fait du présent acte d'engagement la pièce principale du marché

Fait à Vienne, le

Le Pouvoir Adjudicateur du Marché

**NOTIFICATION : le marché a été notifié au titulaire
par envoi recommandé le :
Accusé de réception daté du :**

ANNEXE 1

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE BASE EXIGÉES
A remplir obligatoirement**

CONVOYEUR MOBILE A BANDE ET TREMIE MOBILE INDEPENDANTE DE MARQUE :

.....

Pays de fabrication :.....

Normes techniques :.....

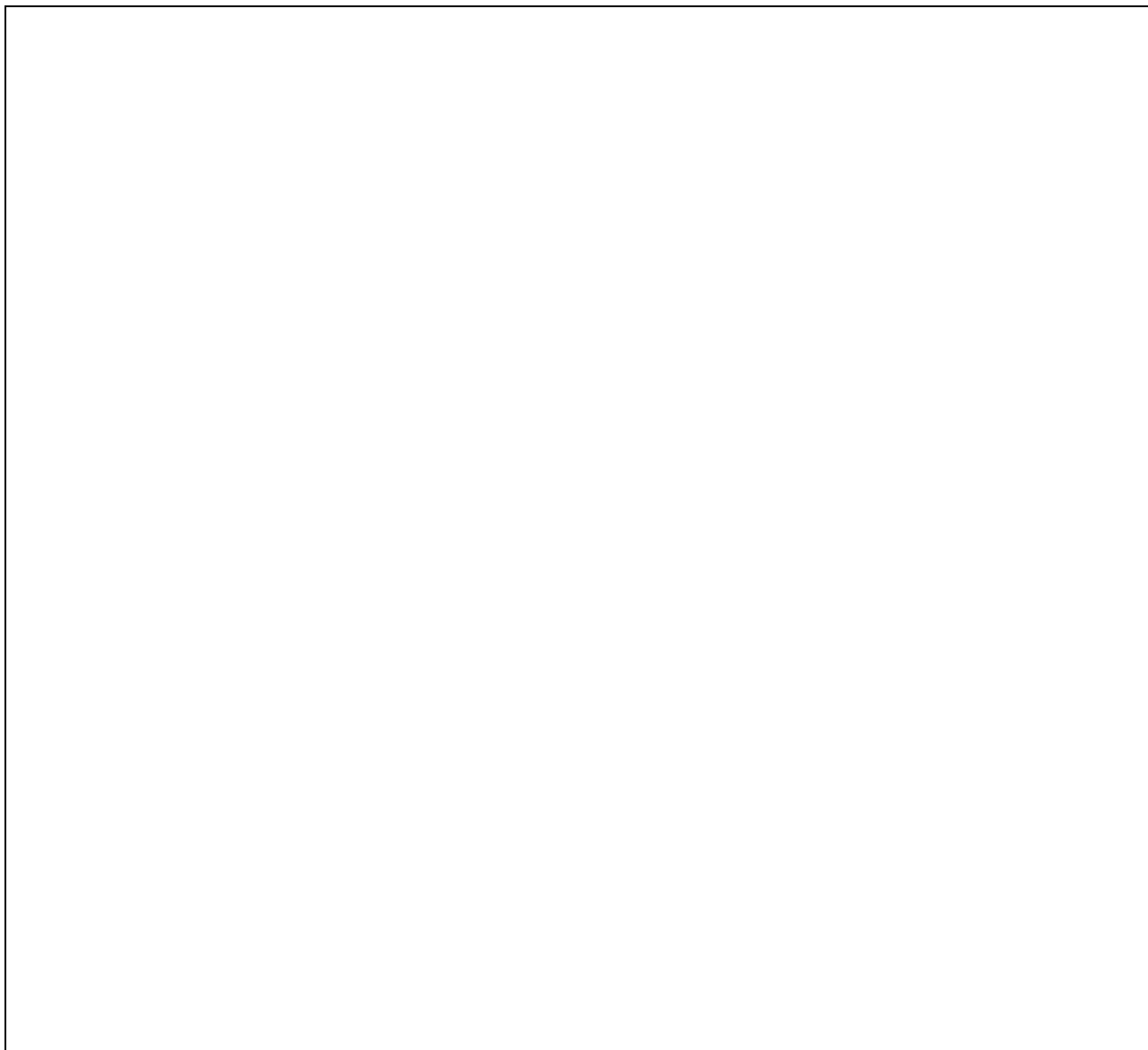
CARACTERISTIQUES ET PERFORMANCES TECHNIQUES	Solution de base exigée	OUI	NON	Variantes proposées
TREMIE				
Trémie	Pan cassé au départ			
Capacité (charge 25 tonnes supportée)	De 10M3 minimum et de 15M3 maximum			
Un moteur réducteur de chaque côté				
Bande caoutchouc avec un guide d'étanchéité sur les bords en face supérieure				
Variateur de vitesse électronique				
Déplacement tracté				
CONVOYEUR MOBILE				
Longueur	De 15 à 20 mètres			
Déplacements	Latéral et Avant/Arrière			
Variateur de vitesse électronique sur la bande				
Transmission par motoréducteur				
Déplacement tracté				
Télécommande à câble				
ELECTRICITE				
Fourniture d'une armoire comprenant les protections magnéto thermiques				
Commande en façade de Marche/Arrêt de la trémie, des convoyeurs				
Productivité	300 Tonnes / Heure minimum			
Caractéristiques supplémentaires dont dispose le convoyeur proposé par le soumissionnaire				

Signature du soumissionnaire

ANNEXE 2

**EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES
DONT DISPOSE LE CONVOYEUR MOBILE A BANDE ET D'UNE TREMIE MOBILE
INDEPENDANTE PROPOSEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

CONVOYEUR MOBILE A BANDE ET TREMIE MOBILE INDEPENDANTE DE MARQUE
.....

A large empty rectangular box with a thin black border, intended for the bidder to provide details or drawings of the proposed mobile conveyor and independent hopper.

Signature du soumissionnaire

ANNEXE 3

**MATERIAUX EMPLOYES
JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES**

(À spécifier obligatoirement)

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the central portion of the page. It is intended for the bidder to provide technical justification for the materials used.

Signature du soumissionnaire

ANNEXE 4

CONTENU DE LA GARANTIE
A remplir obligatoirement

<ul style="list-style-type: none">• La durée de la garantie à compter de la date de livraison (en année et/ou heures d'utilisation) • Le contenu des conditions de la garantie (pièces, main d'œuvre, déplacements) • S'il existe une extension de garantie <p>Si oui, sous quelles conditions</p>	<p>.....</p> <p>•</p> <p>.....</p> <p>OUI NON</p> <p>.....</p> <p>....</p> <p>.....</p> <p>....</p> <p>.....</p> <p>....</p> <p>.....</p> <p>....</p> <p>.....</p> <p>....</p>
--	---

Signature du soumissionnaire